

2013/5908 - Maison de la danse et mairie du 8e - 12 avenue Jean Mermoz à Lyon 8e - Travaux d'amélioration des performances énergétiques - Opération n° 08018703 - Vote de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009/1 - Programme n° 20008 (Direction de la Construction) (BMO du 07/10/2013, p. 2128)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Ce dossier porte sur les travaux nécessaires d'amélioration des performances énergétiques à la Maison de la Danse à la Mairie du 8^e. Le remplacement des menuiseries extérieures de la Mairie du 8^e ainsi que les murs rideau de la Maison de la Danse vont contribuer à réaliser des économies d'énergie annuelles à hauteur de 23 000 euros par an. Monsieur l'Adjoint aux Finances, vous en serez content.

M. HUGUET Patrick : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, à l'occasion de cette délibération, je souhaiterais que l'on puisse faire un point sur votre projet de Maison de la Danse 3^e génération après les générations Croix-Rousse et Lyon 8^e.

J'ai relu avec attention l'étude de préfiguration de ce nouvel équipement rendu en novembre 2011 par le Cabinet Kanju. L'analyse des carences techniques de l'actuelle Maison de la Danse est, je crois, partagée par tous : taille de la scène, manque d'espaces de travail, de stockage... Il convient donc effectivement de s'interroger sur notre capacité à répondre aux attentes d'une scène culturelle emblématique pour notre ville et qui, en plus, rencontre un réel succès en termes de fréquentation par le public.

Toutefois, ceci ne doit pas nous empêcher de nous interroger sur votre démarche et vos choix. Ma première interrogation repose sur votre postulat d'implanter ce nouvel équipement sur la ZAC 2 de Confluence. Interrogation nourrie par deux éléments :

- Premièrement, alors qu'Antoine Vitez souhaitait « l'élitisme pour tous », le recentrage de cette future Maison de la Danse au cœur de la ville fait courir un risque de voir un public relativement hétéroclite ne pas perdurer. En effet, on note un intérêt relativement fort des habitants du 8^e pour la Maison de la Danse actuelle ce qui fait d'ailleurs dire à l'étude Anxime/IGTC Frédéric Lamantia, en avril 2010, que la Maison de la Danse possède aussi un public de proximité dans une zone urbaine moins favorisée.

- Deuxièmement, l'accessibilité de l'emplacement retenu car que vous l'admettiez ou non, cette question de l'accessibilité de Confluence est bien le pêché originel de ce quartier.

D'autres lieux d'implantation étaient possibles ou tout du moins étudiables, je pense par exemple à l'ancien tènement Renault avenue Jean Mermoz en face de l'actuelle Maison de la Danse.

Deuxième interrogation, et nous l'avions déjà évoquée en ces lieux, c'est celle de la pertinence à faire porter ce projet par la seule Ville de Lyon. C'est en effet un investissement conséquent oscillant entre 83 et 107,5 millions d'euros suivant le chiffrage, soit un an de la capacité d'investissement de la ville sur un seul projet.

A cela s'ajoutera la hausse du budget de fonctionnement. Si aujourd'hui entre la mise à disposition du personnel et sa subvention, la Ville apporte 1,6 M€ à la Maison de la Danse, soit 24 % du budget, ce chiffre sera nécessairement réévalué. Là-dessus, l'étude Kanju n'est pas très claire dans les charges supplémentaires pour la Ville. Mais peut-être pourriez-vous nous éclairer sur ce sujet ?

La question métropolitaine des grands équipements culturels doit se poser dès aujourd'hui et alimenter les réflexions menées sur cette modification administrative de notre territoire.

J'ai l'impression, Monsieur le Maire, d'avoir fait l'intervention la moins polémique de la soirée, pour une fois !

M. LE MAIRE : Une intervention intéressante d'ailleurs. Si vous m'envoyez une lettre de MM. Cochet, Buffet, disant que s'ils sont réélus ils entendent contribuer à la Maison de la Danse qui sera édifiée, je suis preneur. J'attends cette lettre et vous êtes mon intermédiaire auprès d'eux. Posez-leur la question et amenez-nous la réponse au prochain Conseil.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées. (Adopté.)